

Réduire nos dépenses en eau

Chaque jour, en France, trois milliards de litres d'eau pourraient être économisés. Quelques conseils et astuces pour alléger sa facture.

Fermez les robinets

Savonnage des mains, rasage, brossage des dents, corvée de ménage ou de vaisselle... Résistez à la tentation de laisser couler l'eau du robinet à jet continu. Utilisez un verre pour stocker l'eau, des bacs pour laver et rincer la vaisselle ; offrez-vous le luxe d'un bon bain de temps en temps, mais préférez la douche : vous n'utiliserez qu'environ 80 litres, contre 200 litres pour un bain.

Adoptez les bons réflexes

Ne lavez pas votre voiture vous-même, mais dans une station-service. Utilisez avec sagacité votre lave-linge : ne le faites fonctionner que lorsqu'il est plein. N'oubliez pas de sélectionner les touches "éco" ou "demi-charge" et évitez le prélavage, devenu inutile avec les textiles modernes.

Un moyen très simple pour traquer les fuites dans votre appartement... est de vérifier que votre relevé du compteur d'eau, en dehors de toute utilisation, affiche le même chiffre entre le soir et le matin.

Privilégiez les équipements moins gourmands

Chasse d'eau à double débit, robinet mitigeur ou douche économique... Il existe aujourd'hui toute une panoplie de produits très accessibles qui permettent de réduire sa consommation. Privilégiez toujours l'achat d'un lave-linge de classe A ou A+, qui divise la consommation d'eau par deux ou par trois. Investissez dans un lave-vaisselle consommant moins de 15 litres. Plus économe qu'un lavage à la main !

Récupérez l'eau de pluie

L'eau de pluie, c'est l'avenir. Récupérée, elle peut servir à arroser les jardins, laver les véhicules et les sols. Elle peut aussi alimenter les chasses d'eau et, pourquoi pas, laver le linge. Les équipements vont du plus simple au plus complexe. Le prix d'une cuve extérieure de moyenne contenance, branchée sur les descentes d'eau pluviale et dotée d'un système de filtration sommaire, est rapidement amorti par les économies réalisées.

Pour aller plus loin

À savoir

Les particuliers qui investissent dans des équipements de récupération et traitement des eaux pluviales bénéficient d'un crédit d'impôt de 25 % des dépenses, plafonné à 8 000 €. Ce crédit s'applique aux investissements réglés entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} décembre 2009.

Sites à visiter

- ▶ Le portail eau de l'Unesco : www.unesco.org/water/wwap/index_fr.shtml
- ▶ Le site des Agences de l'eau : www.lesagencesdeleau.fr
- ▶ Le site de l'exposition itinérante L'eau pour tous : www.cite-sciences.fr/francais/ala_cite/evenemen/eau-pour-tous